

# DÉLIBÉRATIONS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### DE LA COMMUNE DE DORE-L'ÉGLISE Séance du 16 janvier 2021

#### OBJET : PRÊT 100 000,00 EUROS - 15 ANS

N° D202101

Nomenclature « Actes » : Décision budgétaire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de souscrire un prêt.  
Le montant de cet emprunt serait de : 100 000,00 Euros pour une durée de 15 ans.  
La proposition de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin semble la plus intéressante.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

↳ Décide de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000,00 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : Taux fixe 0,35 %
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant
- Paiement des intérêts mensuel par débit d'office

↳ Autorise Monsieur le Maire à contractualiser la présente décision auprès de l'organisme bancaire sus cité.

#### OBJET : PRÊT COURT TERME 100 000,00 EUROS - 24 MOIS

N° D202102

Nomenclature « Actes » : Décision budgétaire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de souscrire un prêt court dans l'attente du remboursement du fonds de compensation de la TVA et des subventions sur les opérations d'investissements en cours.

Le montant de cet emprunt serait de : 100 000,00 Euros pour une durée de 24 mois.  
La proposition de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin semble la plus intéressante.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

↳ Décide de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000,00 €
- Durée : 24 mois
- Taux d'intérêt : Taux fixe 0,30 %
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant
- Paiement des intérêts mensuel par débit d'office

↳ Autorise Monsieur le Maire à contractualiser la présente décision auprès de l'organisme bancaire sus cité.

# DÉLIBÉRATIONS

## OBJET : RECONSTRUCTION ET EXTENSION DES GARAGES COMMUNAUX - AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX

N° D202103

Nomenclature « Actes » : Marchés Publics

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de reconstruction et extension des garages communaux, un avenant au marché (indiqué ci-dessous + documents annexes) a été présenté par le Maître d'œuvre :

Lot	Entreprise	Désignation	Montant initial du marché HT	Moins-value	Plus-value	Nouveau montant marché HT
1	SERVANET	Sols résine	9 473,45 €		1 290,00 €	10 763,45 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ↳ accepte l'avenant pour la bonne réalisation de ce chantier,
- ↳ autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant,
- ↳ charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.

## OBJET : LOYER - AUBERGE DU RIPAILLEUR

N° D202104

Nomenclature « Actes » : autres domaines de compétences

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'activité de l'Auberge du Ripailleur a fortement baissé en raison de la crise sanitaire.

Afin de ne pas mettre en péril la pérennité de ce commerce local essentiel pour la vie du village, il s'avère utile de suspendre la perception des loyers durant la période de janvier et février 2021.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- ↳ Décide de suspendre les loyers de l'Auberge du Ripailleur pour une durée de deux mois, à savoir, janvier et février 2021 soit un abandon de créance d'un montant de 1 260,00 Euros,
- ↳ Charge Monsieur le Maire, ordonnateur et le Comptable du Trésor Public de prendre toute mesure permettant la concrétisation de la présente décision.

*Fait et délibéré en Mairie, les dits jour, mois et an que ci-dessus,*